

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 juin 2020

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Mardi 09 juin 2020
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Compte rendu du 28 mai 2020

Délégués aux structures intercommunales

Délégués au CNAS

Correspondant défense

Commission de contrôle : liste électorale

CCID : Commission Communale des Impôts Directs

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Commissions communales

Remboursements d'assurance

Remboursement de frais

Référents canicule

Tarif du repas à la cantine

Carrière au lieu-dit « Les Chails » commune de Geay : renouvellement et extension d'exploitation

Questions diverses

SEANCE DU 09 JUIN 2020

Le neuf juin deux mil vingt, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2020.

Etaient présents : M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, MM. BRUN Xavier, CRESPIN François, Mme DEAT Fanny, M. DUBREUIL David, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, MM. MARCHADIER Bruno, NICOU Eric, Mme OGER Isabelle, MM. POCH Patrick, SAUVAIRE Bruno, Mme SIGNAT Lyliane.

Excusée : Mme GUILLOUT Florence (pouvoir à Mme SIGNAT).

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte- rendu de la séance 28 mai 2020, dont un exemplaire leur a été transmis.
Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 28 mai 2020, est adopté à l'unanimité.

DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

09.06.2020.01

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, après renouvellement général, doit procéder à la désignation de ses représentants au sein des structures intercommunales.

SIVU du Collège Fonbruant

Désignation des représentants au sein du comité syndical du SIVU du collège Fontbruant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne ses représentants au sein du syndicat SOLURIS :

Titulaires : M. MARCHADIER Bruno
M. AMBERT Aymeric

SOLURIS

Désignation des représentants au sein du comité syndical de SOLURIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne ses représentants au sein du SIVU :

Titulaire : M. GALLET Jean-Michel
Suppléant : M. BRUN Xavier

Syndicat des Eaux de Saintes

Désignation des représentants au sein du comité syndical de EAU 17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son représentant au sein de EAU 17 :

M. SAUVAIRE Bruno

Syndicat de la Voirie

Désignation d'un représentant communal destiné à élire les délégués cantonaux siégeant au sein du Syndicat Départemental de la Voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son représentant :

M. GALLET Jean-Michel

Syndicat d'Electrification et d'Equipement Rural

Désignation d'un représentant communal destiné à élire les délégués cantonaux siégeant au sein du Syndicat d'Electrification et d'Equipement Rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son représentant :

M. BRUN Xavier

Saintonge Romane

Désignation des représentants au sein du Pays de Saintonge Romane

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son représentant au sein du Pays de Saintonge Romane :

Titulaire : Mme DEAT Fanny
Suppléant : M. GALLET Jean-Michel

Syndicat Mixte Charente Aval

Le Maire rappelle au Conseil municipal la création, au 1er janvier 2019, du Syndicat mixte de la Charente aval (SMCA), compétent en matière de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) par transfert de compétence des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres.

Afin d'impulser les programmes et la réalisation des actions qui intéressent le ou les sous-bassins dont dépendent les communes, cinq commissions géographiques ont été instituées : marais Nord de Rochefort, marais de Brouage, vallée de la Charente, Gères-Devise et Arnoult-Bruant.

Ces commissions géographiques ont vocation à réunir le plus largement possible toutes celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, souhaitent participer à l'aménagement et au développement du sous-bassin concerné, en faisant remonter au Comité syndical les enjeux et besoins exprimés localement.

De ce fait, l'ensemble des communes comprises dans le périmètre d'action du SMCA ont été sollicitées afin de leur proposer, de manière optionnelle et sur un principe de volontariat, de désigner un référent communal qui aura la possibilité de participer aux travaux des commissions géographiques.

Après délibération le Conseil municipal :

- prend acte de la possibilité de désigner un référent communal qui aura la possibilité de participer aux travaux des commissions géographiques qui concernent la commune,
- désigne M. GALLET Jean-Michel en qualité de référent communal.

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

DELEGUES AU CNAS

09.06.2020.02

A chaque élection municipale, il y a lieu de procéder par délibération à la désignation du nouveau délégué membre du conseil municipal au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son représentant au sein CNAS :

M. CRESPIN François

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

CORRESPONDANT DEFENSE

09.06.2020.03

Créé en 2001 par le ministère aux anciens combattants, le Correspondant Défense a pour rôle de sensibiliser les concitoyens aux questions de la défense. Il doit informer sur l'actualité défense de l'Etat, veiller à la transmission des valeurs citoyennes et contribuer au devoir de mémoire des citoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son Correspondant Défense :

Mme DEAT Fanny

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

COMMISSION DE CONTROLE : LISTE ELECTORALE

09.06.2020.04

Loi 2016-1048 du 01.08.2016 : création d'un répertoire national électoral unique géré par l'Insee à partir duquel seront extraites les listes électorales de chaque commune.

Un membre du Conseil Municipal doit siéger au sein de la nouvelle commission de contrôle. Il sera désigné par le Préfet sur liste de personnes volontaires. Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Se présentent comme volontaires :

Mme OGER Isabelle
M. NICOU Éric
M. CRESPIEN François

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

CCID : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

09.06.2020.05

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, le Conseil municipal propose une liste de candidats en nombre double (12 titulaires et 12 suppléants). Cette liste sera soumise à la Direction des Services Fiscaux qui procèdera à la désignation des commissaires de la CCID.

Mme OGER Isabelle	Mme GUILLOUT Florence	Mme GUILLAUME Elyette
M. SAUVAIRE Bruno	M. MARCHADIER Bruno	M. FAVRE Michel
M. NICOU Éric	M. DUBEUIL David	M. BOITEAU Didier
M. CRESPIEN François	M. BRILLOUET Alain	Mme DRUGEON Nicole
M. SEGUIN James	M. MOUSSET Didier	M. GRANJON Thierry
M. COCHON Christian	Mme PENAUD Sophie	M. MICHAUD Jean-Paul
Mme MARIDET Elisabeth	Mme SEGUIN Mireille	M. TRANQUARD Fabrice
Mme BOISSARD Marie-Christine	Mme BEGUE Annick	M. FAVRE Joël

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

CCAS : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

09.06.2020.06

Conformément à l'article R123-7 code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal fixe à huit le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS : quatre membres du conseil municipal et quatre membres nommés par le Maire.

Sont élus membres du CCAS

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Mme DEAT Fanny | - M. MARCHADIER Bruno |
| - Mme BOIS Alexandra | - M. SAUVAIRE Bruno |

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

COMMISSIONS COMMUNALES

09.06.2020.07

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Locales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est président de droit.

Les commissions examinent et préparent les projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Leur rôle n'est que consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de décision. Par contre, une commission peut dresser un constat, donner des avis et faire part de propositions d'amélioration. Les commissions ne sont pas publiques mais, à la demande de leur président et si nécessaire, elles peuvent entendre des personnalités qualifiées.

Création des commissions communales

Commission finances

SIGNAT Lyliane	GALLET Jean-Michel	DUBREUIL David
BRUN Xavier	DEAT Fanny	OGER Isabelle
NICOU Eric	SAUVAIRE Bruno	CRESPIEN François
DUC Marylène	MARCHADIER Bruno	POCH Patrick
BOIS Alexandra	AMBERT Aymeric	GUILLOUT Florence

Commission information et communication

SIGNAT Lyliane	DEAT Fanny	POCH Patrick
GALLET Jean-Michel		

Commission fêtes et cérémonies

SIGNAT Lyliane	DEAT Fanny	OGER Isabelle
DUC Marylène	POCH Patrick	BOIS Alexandra

Commission bâtiments communaux et cimetière

SIGNAT Lyliane	GUILLOUT Florence	GALLET Jean-Michel
DUBREUIL David	BRUN Xavier	DEAT Fanny
OGER Isabelle	SAUVAIRE Bruno	BOIS Alexandra
NICOU Eric	POCH Patrick	AMBERT Aymeric
DUC Marylène		

Commission cimetière

SIGNAT Lyliane	GUILLOUT Florence	GALLET Jean-Michel
DEAT Fanny	BOIS Alexandra	POCH Patrick
DUC Marylène		

Commission voirie-chemin-villages-bois-assainissement-éclairage public-bornage

SIGNAT Lyliane	GALLET Jean-Michel	BRUN Xavier
SAUVAIRE Bruno	NICOU Eric	AMBERT Aymeric
CRESPIN François	DUC Marylène	MARCHADIER Bruno

Commission jeunesse-sports-santé-vie scolaire et périscolaire

SIGNAT Lyliane	OGER Isabelle	POCH Patrick
AMBERT Aymeric	BOIS Alexandra	

Commission environnement-embellissement des villages-chasse

SIGNAT Lyliane	DUC Marylène	MARCHADIER Bruno
CRESPIN François	AMBERT Aymeric	GALLET Jean-Michel

Commission PCS : plan communal de sauvegarde

SIGNAT Lyliane	GALLET Jean-Michel	BRUN Xavier
AMBERT Aymeric	CRESPIN François	DUC Marylène
POCH Patrick		

REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE

09.06.2020.08

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les remboursements d'assurance suivants :

- dégradation d'éléments de l'aire de jeux : solde : 494.60 €.
devis nouveaux éléments + installation : 1 497.60 €
deux versements déjà encaissés : 903.40 € puis 100.00 €

Le Conseil valide la proposition de remboursement de l'assurance de 494.60 €.

- Vitre tracteur : facture réparation Terravi (Brisonneau) : 181.88 €

Le Conseil valide la proposition de remboursement de l'assurance de 181.88 €.

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

REMBOURSEMENTS DE FRAIS

09.06.2020.09

--- Pendant le confinement, il n'était plus possible de servir en carburant avec passage au guichet et facture. Seules les caisses automatiques avec paiement par carte bancaire pouvaient être utilisées. M. AMBERT, maire-adjoint, a dû payer personnellement du carburant.

Montant de la dépense : 22.00 €

Après délibération, le conseil municipal considérant la facture de 22.00 €, décide de prendre en charge cette dépense et de rembourser à M. AMBERT Aymeric la somme correspondante.

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

--- Madame SIGNAT informe le Conseil qu'elle a dû payer personnellement les factures de fournitures de tissus pour la confection de masques pour les habitants de St Sulpice d'Arnoult (masque confectionnés par des couturières bénévoles) et aussi des piquets permettant de marquer les distances barrières sur le chemin d'accès à l'école. Ces dépenses s'élèvent à 202.04 + 28 = 230.04 €

Après délibération, le conseil municipal considérant les factures d'un montant total de 230.04 €, décide de prendre en charge cette dépense et de rembourser à Mme SIGNAT Lyliane la somme correspondante.

Vote du conseil : pour : 14 contre : 0 abstention : 1

REFERENTS CANICULE

09.06.2020.10

Le plan canicule vise notamment, à repérer et à intervenir auprès des personnes à risques dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule. Le rôle du référent consiste, en cas de canicule, à assurer une veille en choisissant, par exemple, de téléphoner, voire de rencontrer les personnes inscrites sur le registre.

Période de permanence		Référents
Juillet	Du 1 ^{er} au 15	GUILLOUT Florence / BRUN Xavier
	Du 16 au 31	AMBERT Aymeric / NICOU Éric
Août	Du 1 ^{er} au 15	BOIS Alexandra / GALLET Jean-Michel
	Du 16 au 31	DUC Marylène / DEAT Fanny
Septembre	Du 1 ^{er} au 15	POCH Patrick / MARCHADIER Bruno
	Du 16 au 30	SAUVAIRE Bruno / BRUN Xavier

TARIF DU REPAS A LA CANTINE

09.06.2020.11

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs des repas de cantine qui seront appliqués à

la rentrée 2020. Le tarif actuel, pour les enfants, est de 2,45€, tarif uniformisé sur le RPI Plassay-Les Essards-St Sulpice d'Arnoult.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs du repas de cantine : à compter du 1er septembre 2020, le repas sera facturé :

- **2,50 € pour les enfants**
- **6.00 € pour les adultes**

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

**CARRIERE AU LIEU-DIT « LES CHAILS » COMMUNE DE GEAY : RENOUVELLEMENT
ET EXTENSION D'EXPLOITATION**

09.06.2020.12

Sujet ajourné

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de fournir une photo d'identité pour l'établissement de la carte de conseiller municipal.

Alarme bâtiment technique

Devis Nexecur	alarme	2 779.81 €
	Vidéo surveillance	3 296.15 € : écran vidéo dans le bâtiment technique
	Vidéo surveillance	4 349.36 € : centre vidéo à la mairie

Le conseil valide l'alarme avec vidéo à la mairie.

Date de réunions des commissions

Commission bâtiments : mardi 23 juin 2020 à 18h30

Commission information : mardi 23 juin 2020 à 14h00

Commission voirie : jeudi 11 juin 2020 à 18h30

Commission affaires scolaires : jeudi 25 juin 2020 à 19h00

Commission des finances : lundi 20 juillet 2020 à 18h30

Conseil municipal : lundi 27 juillet 2020 à 18h30 : vote du budget

Ecole et cantine :

Madame le Maire fait le point sur les effectifs de la rentrée 2020.

Elle informe également le conseil que la cantinière est en arrêt maladie depuis le mois de mars 2019. Un contrat de fourniture de denrées alimentaires a été passé avec la société API restauration pour l'année scolaire 2019.2020 et un cuisinier a été recruté pour assurer le remplacement. Le Conseil envisage une nouvelle organisation pour la rentrée prochaine. Le dossier sera étudié lors de la prochaine commission scolaire

A revoir : horaires d'ouverture de la mairie lundi ou mercredi une fois par mois.

La séance est levée à 21h45